

Transmettez-nous votre attestation sur l'honneur en 3 étapes !

- 1** Téléchargez le document en page 2.
- 2** Complétez et signez le document.
- 3** Transmettez le document par mail à l'adresse : **investir@finple.com**

**DEMANDE INDIVIDUELLE DE DISPENSE DU « PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE À TITRE D'ACOMPTE
D'IMPÔT SUR LE REVENU » POUR LES REVENUS À PERCEVOIR EN 2027**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR à transmettre avant le 30 novembre 2026

Je soussigné(e),

NOM et Prénom :

Adresse fiscale :

Pour la dispense d'acompte sur les intérêts :

Demande à être dispensé du prélèvement prévu au I de l'article 125 A du CGI et atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des produits de placements à revenu fixe et gains assimilés mentionnés au I de l'article précité est inférieur à :

- ☐ 25 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ;
☐ 50 000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune).

Pour la dispense d'acompte sur les dividendes

Demande à être dispensé du prélèvement prévu au I de l'article 117 quater du CGI et atteste sur l'honneur que le revenu fiscal de référence de mon foyer fiscal figurant sur mon avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus distribués mentionnés au I de l'article précité est inférieur à :

- ☐ 50 000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ;
☐ 75 000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune).

Je reconnais être informé(e) :

- Que toute fausse attestation entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort.
- Que la dispense de prélèvement à la source ne concerne que les revenus à percevoir au titre de l'année 2027, après enregistrement de la demande par Finple.

Date :

Signature :